



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2022/06/88

Le 02 juin deux mille vingt-deux, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quinsac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 32
Présents : 27
Votants : 30

Date de la convocation : 19 mai 2022

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Martine DESJARDINS, Malaurie DISTINGUIN, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Yves MARIAUD, Claude MARTINOT, Jean-Michel CHABAUD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Bernard MERLE, Francis MILLARET, Sylviane NEE, Alain OUISTE, Max DUVERNEUIL (suppléant d'Alain PEYROU), Monique RATINAUD, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs, Annie DARDAILLER, Séverine GAUDOU, Stéphanie MARCENAT, Pascal MAZOUAUD, Jean-Michel NADAL.

Pouvoirs : 3

Madame Stéphanie MARCENAT a donné pouvoir à Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE

Madame Annie DARDAILLER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DUSSUTOUR

Monsieur Pascal MAZOUAUD a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD

Madame Monique RATINAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

AR Prefecture

024-200041572-20220602-DEL2022_06_88-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022

Objet : Révision du zonage d'assainissement de la commune déléguée de St-Julien de Bourdeilles

Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS

Le rapporteur rappelle la demande de modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Brantôme en Périgord, commune déléguée de St-Julien de Bourdeilles. Il précise que la révision des zonages d'assainissement (collectif et non collectif) est une compétence communautaire.

Compte tenu du fait que les communes ont gardé pour le moment la compétence assainissement collectif, il est bien évident que cette réflexion se fera en relation étroite avec la commune qui devra aussi approuver le zonage modifié.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mai 2022 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de lancer une révision des zonages d'assainissement collectif et non collectif sur le bourg de Saint-Julien de Bourdeilles ;

Approuve le cahier des charges de cette étude ;

Sollicite une subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % du coût HT du coût de l'étude et des frais liés à l'enquête publique ;

Autorise le Président ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention ;

Demande au service du SPANC et à la commune de suivre le travail du bureau d'études ;

Demande au Président ou son représentant de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Paul COUVY



PUBLIEE le 07 JUIN 2022
DECISION
NOTIFIEE le 07 JUIN 2022
BRANTOME EN PERIGORD le 07 JUIN 2022



AR Prefecture

024-200041572-20220602-DEL2022_06_88-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022